

COMMUNE de MIRANDE

Envoyé en préfecture le 13/07/2026

Reçu en préfecture le 13/07/2026

Publié le

ID : 032-213202567-20260706-DCM2026_06_13-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 02 JUILLET 2026

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nbre de suffrages exprimés
23	18	Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après
Transmission au contrôle d'égalité
Publication

L'an deux mille vingt-six, le 02 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 26 Juin 2026, sous la présidence de Monsieur Bernard DOREY, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. DOREY Bernard, M. DARROUX Jean-François, M. FORGUES Gérard, Mme DUBOSQ Dominique, M. DUFOUR Jean-Michel, M. LOUBET René, Mme PICCIN Colette, M. LAPISSE Michel, M. GENSAC Christian, M. PAILLART Vincent, Mme GROSJEAN Véronique, Mme LUCANTE Sandrine, Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, M. MENDEZ Jean, Mme ADDA Fatma, M. LECHIGUERO André, Mme RONCERAY Sandrine, Mme CLAVE Laëtitia.

ETAIENT ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION :

Mme MAYNAU-VERBANAZ Nina à M. FORGUES Gérard, M. PUGNETTI Christophe à M. DARROUX Jean-François, Mme TROUETTE Corinne à Mme MARQUES PINTO DARBAS Maëva, Mme DOUAT Karine à Mme GROSJEAN Véronique et Mme OCHOA Sonia à Mme DUBOSQ Dominique.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

Mme ADDA Fatma est désignée secrétaire de séance.

2026.06.13 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (RODP) DUE PAR ENEDIS AU TITRE DE L'EXERCICE 2026.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que l'occupation du domaine public communal par les ouvrages des réseaux publics de distribution d'électricité donne lieu au versement d'une redevance annuelle par le concessionnaire, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment les articles R. 2333-105 et suivants.

Il rappelle que le montant de cette redevance est calculé, pour les communes dont la population est supérieure à 2 000 habitants et inférieure ou égale à 5 000 habitants, comme suit :

RODP = (0,183 P - 213) * 1.5983 € où **P** représente la population de l'année de la commune publié par l'Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques (P = 3739 habitants).

Au titre de l'exercice 2026, le montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ENEDIS à la commune s'élève à 753 €.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu son Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés prend acte du montant de la Redevance d'Occupation du Domaine Public due par ENEDIS au titre de l'année 2026 et autorise Monsieur le Maire à émettre le titre de recettes correspondant pour un montant de 753 €.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de PAU, 50 Cours Lyautey – Villa Noulbous dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Extrait certifié conforme.
Fait à MIRANDE, le 06 Juillet 2026

Le Secrétaire,
Fatma ADDA

Le Maire,
Bernard DOREY

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de Mirande

Utilisateur : Lasportes Céline

Paramètres de la transaction :

Número de l'acte :	DCM2026_06_13
Objet :	Délibération portant sur la RODP due par Enedis pour
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2026-07-06 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.10 - Divers
Identifiant unique :	032-213202567-20260706-DCM2026_06_13-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier	text/xml	886 o
Nom métier :		
032-213202567-20260706-DCM2026_06_13-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	91.6 Ko
Nom original : 20260613 RODP Enedis 2026.pdf		
Nom métier :		
99_DE-032-213202567-20260706-DCM2026_06_13-DE-1-1_1.pdf		

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	13 juillet 2026 à 16h45min15s	Dépôt initial
En attente de transmission	13 juillet 2026 à 16h45min57s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	13 juillet 2026 à 16h46min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	13 juillet 2026 à 16h46min38s	Reçu par le MI le 2026-07-13